



BOARDING PASS

AIRLINES	B64
FLIGHT CLASS	ECONOMY
DEPART DATE	24-12-20
FLIGHT DATE	24-12-20
DESTINATION	TROYES
PASSENGER NAME	

Troyes
NORTHERN AIRLINES

Nouvelles Observations



PROJET PEDAGOGIQUE Périscolaire et extrascolaire



SECTEUR DES CHARTREUX

Année scolaire 2026-2027



Service Enfance
Jeunesse
Espace Audiffred
10 rue de la Tour
10000 Troyes
03 25 42 68 06



Table des matières

I.	INTRODUCTION	4
A.	Le Projet Éducatif de Territoire PEDT	4
B.	La Convention Territoriale Globale (CTG).....	4
C.	Le projet éducatif périscolaire et extrascolaire.....	5
D.	Le Projet Pédagogique	6
II.	SECTORISATION	6
III.	PRESENTATION DU QUARTIER DES CHARTREUX	6
A.	Locaux et équipements scolaires.....	9
B.	Locaux et équipements du centre de loisirs.....	10
IV.	Caractéristiques du public.....	11
A.	Constat 2025-2026	12
B.	Intentions pédagogiques 2026-2027	13
V.	LES OBJECTIFS DU PROJET PEDAGOGIQUE.....	13
A.	Critères d'évaluation :.....	14
B.	Les méthodes pédagogiques.....	15
VI.	Fonctionnement des temps périscolaires et extrascolaires	15
A.	L'organisation de la journée du mercredi et des vacances scolaires	19
VII.	Communication	21
A.	Communication avec les familles	21
B.	Communication avec les enfants.....	21
VIII.	La santé et sécurité	21
A.	Fiche sanitaire	22
B.	Médicaments/PAI.....	22
C.	Pharmacie et déplacement	22
D.	Départ raison de santé.....	22
E.	Accidents et déclarations d'accident.....	22
F.	Consignes d'incendie et PPMS	23
G.	L'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique.....	23
IX.	ROLES ET MISSIONS DE L'EQUIPE DE L'ENCADREMENT.....	24
A.	Directeur/trice.....	24
B.	Animateur	25

I. INTRODUCTION

Troyes, Cœur de la Champagne Méridionale, située dans le département de l'Aube, à seulement 1h30 de Paris, se trouve au carrefour de plusieurs axes routiers et autoroutiers. Avec ses 62 782 habitants, sur une superficie de 13 km², elle est le centre de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, qui compte 175 193 habitants. *(chiffres INSEE 2021)*

Troyes offre un cadre de vie dynamique et exceptionnel à 160 km de la capitale, avec des perspectives de développement économique prometteuses. La ville se distingue par son riche patrimoine industriel, naturel, muséal, ainsi que par son art de vivre et son héritage civil et religieux. Ces atouts attirent chaque année de nombreux touristes.

A. Le Projet Éducatif de Territoire PEDT

Depuis 2014, la Ville de Troyes a développé **PEDT** avec ses partenaires pour offrir un parcours éducatif de qualité à tous les enfants. Ce projet ambitieux vise à proposer des activités éducatives lors de tous les temps péris et extrascolaires afin de répondre aux besoins éducatifs des jeunes Troyens.

À partir de septembre 2018, la Ville a réaménagé la semaine scolaire pour être répartie sur quatre jours en réponse aux demandes des familles. Les enfants vont donc à l'école le lundi, mardi, jeudi et vendredi et les accueils de loisirs sont ouverts tous les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires, permettant aux enfants de profiter du « **plan mercredi** » avec un éventail d'activités éducatives et récréatives.

Ces accueils de loisirs, non sectorisés, organisés en complémentarité des projets d'école et périscolaire, prennent en compte le mercredi comme un jour de repos, s'assurant d'adapter les activités aux rythmes de vie, aux envies et à la fatigue des enfants tout en cherchant à maintenir la stabilité et la continuité des équipes d'animation pour offrir un environnement de qualité et sécurisé.

Le **PEDT** a défini plusieurs objectifs clés partagés par ses partenaires éducatifs, qui incluent le développement des compétences langagières, la compréhension de texte et la découverte des richesses de la langue française, ce qui stimule l'intérêt pour la diversité linguistique et littéraire, il vise aussi à développer la logique de résolution de problèmes, favorisant la pensée critique et l'analyse, tout en promouvant le "vivre ensemble" en insistant sur le parcours citoyen et les valeurs de solidarité, de coopération et de respect.

Renouvelé en 2024 jusqu'en 2027, ce socle éducatif représente une culture commune à laquelle tous les acteurs éducatifs de Troyes s'engagent à contribuer et les projets et activités des accueils de loisirs sont conçus pour enrichir les apprentissages des enfants, en les accompagnant dans leur développement personnel et scolaire.

B. La Convention Territoriale Globale (CTG)

En 2021, la Ville de Troyes et la CAF de l'Aube ont lancé la **CTG** afin de relever les défis de territorialisation et de coopération. Cette initiative stratégique vise à renforcer et maintenir les services aux familles en coordonnant les actions dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement et de l'accès aux droits.

La **CTG** repose sur un diagnostic partagé avec les partenaires afin de définir des priorités et de mettre en place un plan d'actions adapté et son approche globale permet d'adapter les équipements et services aux besoins des familles, d'améliorer l'accès aux droits et d'optimiser les interventions des différents acteurs, tout en intégrant le projet éducatif de la Ville de Troyes dans cette démarche.

Cette convention est une véritable démarche d'investissement social et territorial qui favorise un développement harmonieux et inclusif et en conclusion, la Ville de Troyes s'emploie à offrir un environnement éducatif enrichissant et diversifié, en soutenant les familles et en encourageant un développement global pour tous les enfants de la région.

C. Le projet éducatif périscolaire et extrascolaire

Le projet éducatif porté par la ville de Troyes décline les intentions et les principes éducatifs ainsi que leurs modalités de mise en œuvre sur tous les types d'accueil qu'il organise à savoir les **accueils périscolaires** les jours d'école (garderies du matin et du soir, temps de restauration, pause récréative, temps cartable, « Mes découvertes » ainsi que des **accueils de loisirs** périscolaires (les mercredis) et extrascolaires (les vacances scolaires).

Objectifs éducatifs *(extrait du Projet Éducatif)*

1. **Favoriser l'épanouissement personnel** : Les équipes pédagogiques visent à développer les aptitudes mentales et physiques des enfants en s'appuyant sur leurs potentialités. Elles encouragent l'expression et la confrontation des idées pour renforcer la confiance en soi et l'autonomie.
2. **Inculquer les droits de l'homme et les libertés fondamentales** : Les enfants apprennent le respect des droits humains et des principes universels de la Charte des Nations Unies.
3. **Respect des identités et des cultures** : L'éducation met l'accent sur le respect des parents, de l'identité personnelle, de la langue et des valeurs culturelles, tout en valorisant la diversité culturelle et les valeurs nationales.
4. **Préparation à la vie en société** : Les enfants sont préparés à vivre dans une société libre en développant des attitudes de compréhension, de tolérance, et d'égalité. Ils apprennent à interagir de manière respectueuse avec différentes personnes, indépendamment de leur origine ou de leur religion.
5. **Respect du milieu naturel** : Les enfants sont sensibilisés au respect de l'environnement et apprennent l'importance de préserver le milieu naturel.

Par ailleurs, l'ensemble des dispositifs péri et extrascolaires municipaux s'engagent à promouvoir les valeurs de laïcité, de mixité et d'égalité d'accès aux activités. Cette approche garantit que chaque enfant, indépendamment de son sexe, origine ou croyance, bénéficie des mêmes opportunités d'apprentissage et d'épanouissement.

La démarche éducative Troyenne s'inscrit dans un cadre respectueux des droits de l'enfant et vise à offrir une éducation qui favorise l'épanouissement personnel, le respect mutuel, et la préparation à une vie citoyenne active et respectueuse des diversités.

D. Le Projet Pédagogique

Le projet pédagogique est élaboré par les directeurs des accueils de loisirs et coordonnateurs en charge des dispositifs périscolaires, en partenariat avec les animateurs, en référence au projet éducatif de la Ville de Troyes.

Il doit permettre de répondre précisément aux questions des familles, relatives à l'organisation et au fonctionnement des accueils, indique les moyens humains, matériels et organisationnels de mise en œuvre ainsi que le choix de l'action pédagogique proposée par l'équipe.

Les **Accueils de Loisirs** municipaux (AL) sont un mode d'accueil éducatif pour les enfants proposé à titre facultatif. Ils complètent les projets scolaires et périscolaires, offrant une continuité éducative. Non sectorisés, ils fonctionnent le mercredi et s'articulent autour de quatre axes principaux : complémentarité éducative, inclusion et accessibilité, inscription territoriale, diversité et qualité des activités.

Les objectifs incluent la mise à disposition des moyens nécessaires, les choix pédagogiques adaptés, et le suivi-évaluation des activités. Les directeurs, animateurs, et parents sont des acteurs clés dans cette démarche éducative, assurant un environnement enrichissant et inclusif pour les enfants.

II. SECTORISATION

Secteur Chartreux => Écoles : Jacques Yves Cousteau, Georges Charpak, Paul Bert/ Accueil de loisirs : René Peltier

III. PRESENTATION DU QUARTIER DES CHARTREUX

Les Chartreux est un quartier prioritaire, ci-dessous quelques chiffres (*Contrat de ville 2024*):

- 5085 habitants du quartier des Chartreux, sont des personnes en difficultés d'emploi
- 2159 logements locatifs sociaux
- 61% taux de pauvreté
- 31,9% part de 16-25 ans non scolarisés et sans emploi
- 53,4% part de familles monoparentales

Les habitants sont pour la majorité jeunes (44% d'individus âgés de moins de 25 ans, 17,2% d'individus âgés de plus de 60 ans), et locataires de leur logement. Ils représentent 95,1 % de locataires dont la majorité en HLM. Le paysage urbain de ce quartier compte 2159 logements sociaux.

Le quartier bénéficie d'une offre variée de restaurants et commerces de proximité. Il est desservi par des lignes de bus.

Au centre du quartier se trouve une Maison Petite Enfance (MPE) et l'espace intergénérationnel. Les enfants qui fréquentent les dispositifs périscolaires et extrascolaires sont accueillis dans les locaux scolaires ou/et dans des infrastructures municipales de proximité (*médiathèque, parcs, cosec, piscines, gymnase*)

- Écoles en Réseau d'Education Prioritaire Jacques Yves Cousteau, Georges Charpak.

	Maternelle	Elémentaire
Paul Bert	5, rue Edouard Vaillant	5, rue Edouard Vaillant Coordinatrice : 06-27-93-55-17
Jacques Yves Cousteau	77, av Edouard Herriot	77, av Edouard Herriot Coordinatrice : 06-27-93-55-17
Georges Charpak	2, rue de Québec	4, rue de Québec Coordinatrice : 06-27-93-55-17
Accueil de loisirs René Peltier	110B, avenue Édouard Herriot 06.11.37.59.10	



ECOLE PAUL-BERT



ECOLE JACQUES -
YVES COUSTEAU



ECOLE GEORGES
CHARPAK

Plan du quartier des **Charteux**



La Maison de quartier en son centre a pour but de redonner au quartier une identité forte ainsi qu'une offre de services équitables et efficaces. Elle est un accueil de proximité où l'on trouve une mairie annexe et une médiathèque.

L'accueil de loisirs est implanté au sein de l'espace intergénérationnel René PELTIER et les locaux sont mutualisés. La restauration collective est organisée au sein du restaurant scolaire de l'école Charpak, en self pour les primaires.

A proximité :

- Le gymnase E. Vaillant est accessible pour les activités physiques et sportives sous conditions de réservation.
- Le parc complexe Henri Terré s'étend sur plus de 14 hectares et présente une bulle de verdure à proximité du quartier. Que ce soit durant l'accueil de loisirs ou dans le cadre des activités « Mes Découvertes », les enfants ont pour habitude de s'y rendre.

Les atouts du site :

- Une salle d'escrime
- Le stade d'athlétisme
- Une piste de BMX (400 m)
- Terrain de tennis
- Une halle multisports de plus de 5 000 m² avec une partie escalade de niveau international
- Plusieurs Coséc
- La piscine des Chartreux



Sur le secteur plusieurs associations sont implantées :

- Association des enfants malades,
- Association sportive des Chartreux
- Amicale Laïque des Chartreux Troyes...



A. Locaux et équipements scolaires

Les écoles Paul-Bert, Georges-Charpak et Jacques-Yves Cousteau disposent chacune d'un restaurant scolaire en self-service, permettant aux enfants de prendre leur repas directement sur place, sans déplacement vers un autre établissement. Cette organisation favorise leur autonomie et offre un cadre plus serein pendant la pause méridienne.

Les équipes périscolaires bénéficient de plusieurs espaces mutualisés, tels que les salles des professeurs, certaines salles de classe utilisées pour les temps « Mon temps cartable » ainsi que les cours de récréation. L'absence de déplacement pour la restauration permet de consacrer davantage de temps aux activités et aux temps calmes.

L'école Paul-Bert présente la particularité d'être entièrement de plain-pied et dispose d'un gymnase au sein même de l'établissement. L'école Jacques-Yves Cousteau bénéficie, quant à elle, d'un gymnase situé à proximité immédiate de l'école.

L'école Georges-Charpak ne possède pas d'espace sportif dédié dans ses locaux. Toutefois, elle bénéficie de la proximité de nombreux équipements sportifs municipaux, notamment le gymnase Édouard-Vaillant et le complexe sportif Henri-Terré, qui regroupe plusieurs installations sportives accessibles aux enfants dans le cadre des activités périscolaires.

B. Locaux et équipements du centre de loisirs.

L'Accueil de loisirs est situé dans le quartier des Chartreux, accessible par la ligne N°6 de la TCAT dispose d'un arrêt : avenue des Lombards.

L'Accueil de Loisirs est implanté au sein de l'espace intergénérationnel René Peltier et les locaux sont mutualisés. Ils comprennent :

- un hall d'accueil. On y retrouve également l'affichage obligatoire et réglementaire
- une salle d'activité dédiée, pour les enfants de moins de 6 ans, aménagée avec différents espaces (jeux libres, activités manuelles, détente, mobilier maternel) et climatisé.
- une petite cuisine ouverte, donnant sur la salle citée précédemment, avec point d'eau,
- des sanitaires
- une grande salle polyvalente (divisible en deux) avec une estrade, pour les enfants de plus de 6 ans aménagée en fonction des projets d'animation (espace détente, lecture, de jeux libres, motricité, activités manuelles (mobilier adulte).
- une autre grande salle polyvalente avec sanitaire. Cette salle est aménagée en fonction des projets d'animation. Cette salle est aussi climatisée.
- un espace extérieur clos

La restauration collective est organisée au sein du restaurant scolaire de l'école Cousteau.

Le gymnase E. Vaillant est situé à proximité et accessible pour les activités physiques et sportives sous conditions de réservation.



L'ACCUEIL DE LOISIRS RENÉ-PELTIER...

...accueille des enfants de 3 à 12 ans et participe à leur construction citoyenne en proposant des actions qui valorisent le respect et encouragent les réussites. L'équipe d'animation organise des ateliers d'expression, d'initiation sportive et de création pour chaque tranche d'âge, et les grands jeux permettent à tous de se retrouver et de partager un temps festif convivial.

IV. Caractéristiques du public

	3-5 ANS	6-12 ANS
Physique	Découverte de son corps Besoin de se dépenser et de temps calmes Ne mesure pas sa force Développe sa dextérité A besoin d'un rythme de vie régulier Est dans l'apprentissage de l'hygiène et de la propreté	Développement de la dextérité Augmentation de ses capacités et de sa concentration Importance d'une bonne qualité de sommeil et alimentaire Besoin de se dépenser Perte des dents de lait
Psychologique et intellectuel	Passe par la phase du complexe d'œdipe Positionnement de l'individu et du caractère : « Ne veut pas ! Non ! » Temps d'attention et de concentration très court L'imaginaire est en plein développement Acquisition du langage Développement de la mémoire et de la curiosité Début du contrôle de soi A besoin de repères constants	Début de l'esprit de compétition et du mensonge Sensibles aux actions solidaires Apprentissage ludique est remplacé par l'apprentissage fondamental : informations pures Raisonnement logique : âge du pourquoi Peur de l'échec Séparation du réel et de l'imaginaire Appréhender la gestion de son temps S'identifie à l'adulte Apprentissage de la lecture et de l'écriture
Affectif	Très sensible à l'avis de l'adulte : besoin de justice équitable Importance du doudou : attache aux repères familiaux Besoin de sécurité, de tendresse Très influençable Importance de l'explication de chaque acte : sinon ne comprend pas son erreur Ont des sentiments purs envers les enfants et les adultes : sans arrière pensées	Sensible à la justice : doit être équitable Susceptible et sensible Identification à l'adulte Séparation du lien maternel : le père prend sa place L'adulte détient toutes les réponses A l'esprit de contradiction Besoin de réconfort et d'échanges avec les autres Il affirme sa personnalité et peut en devenir agressif Besoin de sécurité et d'affection : mais pas en public

Sociologique	Séparation de la cellule familiale Découvre de nouveaux environnements et repères Début de la vie en collectivité Début du langage Apprentissage de l'autonomie Aime à être responsabilisé et à aider les adultes Copie le comportement familial quand il est dans une collectivité	Devient de plus en plus indépendant, capable de se donner des règles et de les respecter Désir d'appartenance à un groupe du même sexe Besoin d'exprimer son individualité Aime les jeux collectifs, de coopération et de compétition
--------------	---	--

A. Constat 2025-2026

Les enfants accueillis au sein de la structure proviennent majoritairement du quartier et fréquentent principalement les écoles Cousteau et Charpak, ainsi que, dans une moindre mesure, l'école Paul-Bert. Habités à se côtoyer à l'école, au périscolaire et dans leur environnement quotidien, ils entretiennent déjà des liens qui favorisent les échanges et la vie collective.

Les enfants participent volontiers aux activités proposées, mais éprouvent parfois des difficultés à approfondir leurs découvertes. Afin de stimuler leur curiosité et leur implication, l'équipe d'animation s'appuie sur des thématiques variées, des « zooms sur... » ainsi que sur différents supports, notamment les livres, pour créer des projets et des mises en scène favorisant l'imaginaire. Malgré cette dynamique, les enfants ont toujours besoin d'un cadre structurant et de repères rassurants pour évoluer sereinement au sein du groupe.

La structure accueille également des enfants ayant des besoins particuliers. L'équipe veille à favoriser leur inclusion dans les activités et dans la vie collective, cet accompagnement demande une attention spécifique et adaptée à chaque situation. Les animateurs restent mobilisés et recherchent des solutions afin que chaque enfant trouve sa place. Par ailleurs, les autres enfants font preuve d'une grande capacité d'acceptation et de compréhension de la différence.

Le respect restera le fil conducteur de l'année, à travers les relations avec les autres, les adultes, le matériel et les lieux de vie. L'autonomie constituera également un axe de travail essentiel afin d'encourager les enfants à faire des choix, prendre des initiatives et devenir acteurs de leur quotidien.

Les journées mondiales et les temps forts thématiques mis en place cette année ont rencontré un véritable succès. L'équipe souhaite poursuivre cette dynamique en proposant régulièrement de nouveaux projets, tout en laissant aux animateurs la possibilité de développer leurs propres initiatives.

Parmi ces temps forts, la Journée mondiale de la langue maternelle a particulièrement suscité l'intérêt des enfants. Les échanges autour des origines, des langues parlées à la maison et des cultures familiales ont permis de valoriser chacun et de renforcer le sentiment d'appartenance au groupe. Cette thématique constituera ainsi le grand projet de l'année 2027-2028, tout en conservant comme axes prioritaires le respect et l'autonomie.

B. Intentions pédagogiques 2026-2027

L'équipe éducative souhaite permettre aux enfants de découvrir et de partager différentes cultures du monde afin de développer leur curiosité, leur ouverture aux autres et leur goût pour la lecture. Les activités proposées favoriseront l'expression orale, l'écoute, le respect des différences ainsi que la découverte des traditions et des modes de vie de différents pays.

Les projets menés auront également pour objectif de développer le vivre-ensemble, l'entraide et les compétences sociales grâce aux jeux du monde et aux activités collectives. Une attention particulière sera portée à la coopération entre les enfants des différents établissements et à la valorisation de leurs découvertes et réalisations.

Enfin, l'équipe veillera à renforcer les liens entre les familles, les établissements et les partenaires, tout en encourageant la participation des familles afin de mettre en valeur la diversité culturelle. Les enfants seront également amenés à transmettre leurs connaissances, à partager leurs expériences et à gagner en confiance en eux.

V. LES OBJECTIFS DU PROJET PEDAGOGIQUE

<u>Objectif éducatif</u> : « Favoriser l'autonomie, l'acquisition de l'autonomie et la responsabilisation »	
Objectif pédagogique	« Permettre aux enfants de découvrir et s'ouvrir aux différentes cultures du monde afin de développer à curiosité, le respect des différences et la compréhension de la diversité culturelle »
Objectifs opérationnels :	Moyens :
Favoriser les échanges, le partage et la coopération entre les enfants.	- Création de projets collectifs (fresques, maquettes, expositions, spectacles, carnets de voyage) permettant aux enfants de valoriser les découvertes réalisées sur les différents pays visités. - Mise en place d'une correspondance entre les différents sites des Chartreux afin de partager les activités réalisées, les productions des enfants et les connaissances acquises au cours du voyage autour du monde. - Organisation de temps d'échange, de présentation et de valorisation des cultures découvertes à travers des expositions, des animations, des jeux, des chants, des danses ou des dégustations.

	- Réalisation de productions collectives favorisant la coopération, l'entraide et le partage entre les enfants. - Mise en place de temps de discussion permettant aux enfants d'exprimer leurs découvertes, leurs ressentis et leurs questionnements sur les différentes cultures rencontrées.
Impliquer les enfants, les familles et les partenaires dans le projet.	- Valorisation de la diversité culturelle grâce à l'intervention de partenaires ou d'habitants du quartier venus présenter leur culture, leurs traditions et leurs expériences. - Développement de partenariats locaux avec les structures du territoire (médiathèque, maison de retraite, jardins partagés, régie de quartier, association d'aide aux enfants malades, associations sportives, etc.). - Mise en place de projets communs favorisant les échanges, la solidarité, l'ouverture sur le quartier et le renforcement du lien social entre les différents acteurs locaux.

A. Critères d'évaluation :

Des outils d'évaluation seront mis en place afin de mesurer l'implication et l'évolution des enfants dans le projet :

- 80 % des enfants sont capables de citer au moins trois pays et une caractéristique culturelle associée ;
- Les enfants reconnaissent différents éléments culturels
- Au moins une activité culturelle est proposée par « période » changement de Continent tous les DEUX MOIS.
- Au moins un échange PAR TRIMESTRE est réalisé entre les écoles et le centre de loisirs durant l'année ;
- Participation active des enfants lors des échanges et animations ;
- Implication des familles ou des partenaires dans au moins trois actions culturelles au cours de l'année ;
- Réalisation de productions collectives ou artistiques autour des cultures du monde.
- Temps de parole et d'échange avec les enfants ;
- Observations des animateurs pendant les activités ;
- Échanges avec les familles et les partenaires.

Il sera notamment évalué :

- Le nombre d'activités culturelles réalisées avec les enfants ;
- La participation et l'intérêt des enfants pendant les animations ;
- Le nombre de projets ou échanges réalisés entre les structures ;

- Les connaissances acquises par les enfants autour des cultures du monde ;
- L'implication des familles et partenaires.

Des temps de concertation avec l'équipe d'animation permettront de :

- Faire le point sur les activités proposées ;
- Ajuster les actions si nécessaire ;
- Améliorer l'organisation ;
- Mutualiser les idées et outils ;
- Garantir une cohérence avec les objectifs du projet pédagogique.

Une enquête de satisfaction par période et à destination des familles et enfants sera proposée.

B. Les méthodes pédagogiques

L'équipe d'animation s'appuie sur une pédagogie active et participative afin de favoriser l'autonomie, la responsabilisation et l'ouverture culturelle des enfants. À travers le projet « Voyage autour du monde », les enfants découvrent différentes cultures et développent leur curiosité ainsi que le respect des différences.

Les activités proposées encouragent les échanges, l'entraide et la coopération grâce à des projets collectifs, des jeux et des temps de discussion permettant à chacun de partager ses connaissances et ses expériences.

L'équipe favorise également les projets communs entre les différents sites et développe des partenariats avec les structures locales afin d'enrichir les découvertes culturelles des enfants.

Tout au long de l'année, les enfants participent à des animations variées autour des cultures du monde : ateliers créatifs, jeux, chants, danses et découvertes des traditions. Ils sont associés aux projets, proposent des idées et participent aux réalisations collectives, renforçant ainsi leur autonomie et leur confiance en eux.

Enfin, leurs productions et leurs découvertes sont valorisées auprès des familles et des partenaires à travers des expositions et des temps de partage.

VI. Fonctionnement des temps périscolaires et extrascolaires

La semaine scolaire est organisée sur quatre jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 45 à 16 h 30. L'école Georges-Charpak bénéficie d'horaires dérogatoires (8 h 35 – 11 h 50 et 13 h 35 – 16 h 20).

Les accueils périscolaires sont adaptés au rythme de l'enfant. Le matin, un accueil déclaré auprès de la SDJESVA est assuré de 7 h 30 à 8 h 35, avec un taux d'encadrement d'un animateur pour 18 enfants élémentaires et d'un animateur pour 14 enfants maternels. Ce temps privilégie les jeux libres et un accueil échelonné.

La pause méridienne, de 12 h à 13 h 35, permet aux enfants de se restaurer, de se détendre et de participer à des animations. Le taux d'encadrement est d'un animateur pour 30 enfants élémentaires et d'un animateur pour 11 enfants maternels.

À partir de 16 h 30, plusieurs dispositifs sont proposés aux familles :

- « **Ma pause récréative** » (16 h 30 – 17 h), déclarée auprès de la SDJESVA, avec un animateur pour 18 enfants élémentaires et un animateur pour 14 enfants maternels.
- « **Mon temps cartable** » (16 h 45 – 17 h 45), non déclaré auprès de la SDJESVA, avec un animateur pour 14 enfants.
- « **Mes découvertes** » (16 h 45 – 17 h 45), déclaré auprès de la SDJESVA, proposant des activités citoyennes, sportives, culturelles et artistiques.
- « **Ma garderie après l'école** » (17 h 45 – 18 h 15), déclarée auprès de la SDJESVA, avec un animateur pour 18 enfants élémentaires et un animateur pour 14 enfants maternels.

Sur l'ensemble de ces temps d'accueil, une surveillance constante, vigilante et active est assurée afin de garantir la sécurité physique et affective des enfants.

Mon périscolaire

Service d'accueil éducatif, facultatif



Les activités périscolaires ont lieu les **lundis, mardis, jeudis et vendredis, pendant les heures qui précèdent et suivent la classe**, dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville de Troyes. Elles contribuent au bien-être, à l'épanouissement et à l'intégration sociale des enfants.

En école maternelle (de la toute petite à la grande section)

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI

7h30-8h35 Ma garderie avant l'école	Ma garderie avant et après l'école : forfaits à la période, entre deux sessions de vacances scolaires.	
	Avant ou après Troyen : 18,25 € Non Troyen : 36,50 €	Avant et après Troyen : 26,35 € Non Troyen : 72,95 €
8h35-8h45		
8h45-12h* Classe		
12h-13h35 Pause déjeuner - Ma restauration scolaire		
13h35-13h45		
13h45-16h30* Classe		
16h30-17h Ma pause récréative		
17h-18h15 Ma garderie après l'école		

- Obligatoire
- Les enfants sont accueillis par les enseignants
- Arrivées/départs échelonnés
- Mon périscolaire - **gratuit** sur inscription
- Mon périscolaire - **payant** sur inscription
- Restauration scolaire - **payant** sur inscription

* Classe de 8h35 à 11h50 et de 13h35 à 16h20 pour les maternelles Pasteur et Louis Dumont.
Classe de 8h45 à 11h50 et 13h35 à 16h30 pour la maternelle Georges Charpak. Les enseignants accueillent les enfants 10 min avant la classe.

Je pense à prendre mon goûter avec moi !



Troyes

Espace Audiffred
Pôle municipal de la Famille
Service Relations avec les usagers
1, rue de la Tour à Troyes
03 25 70 47 77 / relations.usagers@ville-troyes.fr

En école élémentaire (du CP au CM2)

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI		
7h30-8h35 Ma garderie avant l'école	Ma garderie avant et après l'école : forfaits à la période, entre deux sessions de vacances scolaires.	
	Avant ou après Troyen : 14,70 € Non Troyen : 29,40 €	Avant et après Troyen : 21,30 € Non Troyen : 58,75 €
8h35-8h45		
8h45-12h* Classe		
12h-13h35 Pause déjeuner - Ma restauration scolaire		
13h35-13h45		
13h45-16h30* Classe		
16h30-17h Ma pause récréative	16h30-17h45 Mon temps cartable (après une récréation)	16h30-17h45 Mes découvertes (après une récréation) Forfait à la période, entre deux sessions de vacances scolaires. Troyen : 11,50 € Non Troyen : 22,30 €
		17h45-18h15 Ma garderie après l'école

- Obligatoire
- Les enfants sont accueillis par les enseignants
- Arrivées/départs échelonnés
- Mon périscolaire - **gratuit** sur inscription
- Mon périscolaire - **payant** sur inscription
- Restauration scolaire - **payant** sur inscription

* 8h45 à 11h50 et 13h35 à 16h30 pour l'élémentaire Georges-Charpak. Les enseignants accueillent les enfants 10 min avant la classe.

TROIS PARCOURS

Des temps ludiques d'éducation à la vie collective, d'apprentissage des valeurs citoyennes et d'initiation à des activités sportives, culturelles et artistiques, organisés sous forme de parcours thématiques : « Jeune citoyen » ; « Mon corps, ma santé » (prévoir une tenue adaptée à la pratique du sport) et « Culture et science ».

Planning des parcours Mes découvertes sur le portail famille-troyes.fr

Toute fréquentation doit faire l'objet d'une inscription préalable - famille.troyes.fr

Toute modification ou annulation doit être effectuée sur le Portail Famille, auprès du Pôle Famille et Proximité ou des maisons de quartier de la Ville de Troyes.

En cas de besoins exceptionnels, pour Ma garderie avant et après l'école, des tarifs « journée » ou « semaine » peuvent être appliqués.



A. L'organisation de la journée du mercredi et des vacances scolaires

La journée à l'accueil de loisirs :

- Accueil en journée complète sans repas :

Les enfants sont accueillis de 8h00 (avec possibilité d'arrivée échelonnée jusqu'à 9h15) à 12h00 et de 13h30 à 18h00 (avec possibilité de départ échelonné à partir de 17h00).

- Accueil en journée complète avec repas :

Les enfants sont accueillis de 8h00 (avec possibilité d'arrivée échelonnée jusqu'à 9h15) à 18h00 (avec possibilité de départ échelonné à partir de 17h00)

L'inscription à l'Accueil de Loisirs est possible pour tout enfant mineur, scolarisé et âgé de trois ans minimums dans le trimestre qui suit le 1er jour de fréquentation de l'accueil de loisirs et douze ans maximum au 31 août de l'année en cours. La scolarité n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 6 ans. (Art.1 règlement intérieur accueils de loisirs).

L'organisation des A.L. nécessitant notamment la mobilisation d'animateurs pour l'encadrement des enfants et le cas échéant l'organisation du transport, pour chaque période, une date limite d'inscription est arrêtée :

- au plus tard 7 jours calendaires pleins avant la fréquentation (extrait du règlement intérieur art.3)

Pour les enfants ne fréquentant pas une école maternelle ou élémentaire publique Troyenne, un certificat de scolarité est nécessaire. Ce temps est déclaré auprès de la SDJESVA.

Le taux d'encadrement d'un groupe d'enfants, assoupli par la signature du Projet Éducatif De Territoire, est porté à :

Les mercredis :

- 1 animateur pour 14 enfants élémentaires
- 1 animateur pour 8 enfants maternels

Journée type à l'accueil de loisirs René PELTIER Voyage autour du monde

Chaque moment de la journée est une étape de notre voyage à la découverte des cultures du monde.

8H00-09H15 : Escale d'accueil

Accueil échelonné des enfants

- Arrivée des voyageurs du jour
- Jeux libres et découvertes dans les différents espaces
- Installation progressive dans les salles par tranches d'âges
- Rangement des espaces d'accueil

9H15 - 11H30 : Le Conseil des

Voyageurs

Temps de rituels permettant aux enfants de :

- Exprimer leurs émotions
- Donner leur avis
- Choisir leurs activités
- Participer à l'organisation de la vie collective

11H30 - 13H30 : Pause Gourmande autour du Monde

- Retour au calme
- Temps du repas
- Jeux libres

Un moment convivial pour reprendre des forces avant

De poursuivre notre voyage

13H30 -16H15 : Aventure de l'Après-Midi

Pour les enfants de 3 à 6 ans

- 13h30 – 15h30 : Temps de sieste
- 15h30 – 15h45 : Réveil en douceur et rangement

Pour les enfants de plus de 6 ans

Activités, événements et sorties

- Créations artistiques du monde
- Découvertes culturelles ou sportive
- Défis et grands jeux
- Spectacles et animations thématiques

16H15 -17H00 : Retour de Voyage

- Retour au calme et goûter

Carnet de Voyage du Jour : Temps d'échange

Les enfants sont invités à :

- Partager leurs découvertes
- Exprimer leur ressenti
- Évaluer les ateliers vécus
- Raconter leur plus beau souvenir de la journée

Un moment pour clôturer ensemble cette nouvelle aventure autour du monde.

« Voyager, découvrir, partager et grandir ensemble »

Chaque journée est une invitation à explorer le monde, ses cultures et ses richesses dans le respect, la curiosité et le plaisir de vivre ensemble.

VII. Communication

La communication est un point incontournable à ne pas négliger dans l'animation et à sans cesse développer. Véritable vecteur d'identité, une bonne communication est gage de sérieux, de qualité et valorise l'accueil péri et extrascolaire dans sa dimension éducative.

A. Communication avec les familles

1. Un site internet : www.ville-troyes.fr qui recense l'ensemble des informations liées aux thématiques « découvrir Troyes, au quotidien, proximité, sortir/bouger, vie municipale, téléservices »
2. Un portail famille : PORTAIL FAMILLE - accueil (troyes.fr) qui informe au sujet de la petite enfance, des écoles et de leurs activités, des vacances en accueil de Loisirs, des espaces intergénérationnels. Un espace personnel permet aux familles de procéder aux inscriptions/annulations en ligne. L'actualité incontournable de ces structures y est mise en avant.
3. Soucieuse de vivre avec son temps, la Ville de Troyes possède aussi des pages officielles sur plusieurs réseaux sociaux qui permettent à tous de suivre des moments forts de la commune et notamment certains temps et/ou informations des accueils de loisirs Troyens.
4. Un flyer par Accueil de Loisirs est à disposition des familles et une attention particulière est portée quant à la transmission des valeurs du projet pédagogique.
5. Des programmes d'activités péris et extrascolaires et les menus sont affichés devant chaque site.
6. Des temps de partage et d'échanges réguliers sont proposés au sein des accueils de loisirs.
7. Un questionnaire de satisfaction permet de recenser les avis des familles

B. Communication avec les enfants

La communication avec les enfants se fait tout au long des journées d'accueil, de leur arrivée le matin jusqu'à leur départ du soir. Les accueils péris et extrascolaires étant des lieux de partage, les échanges sont perpétuels. Celle-ci s'incarne à travers le quotidien vécu. L'enfant prend alors part au fonctionnement, qui varie selon les types et lieux d'accueil fréquentés.

VIII. La santé et sécurité

L'animateur doit assurer la sécurité morale, physique et affective pour chaque enfant.

A. Fiche sanitaire



Pour toute inscription sur un temps d'accueil de la collectivité une fiche sanitaire individuelle obligatoire sera remplie par la famille. Elle précise les renseignements médicaux de l'enfant, et la mention des vaccins obligatoires (décret n 2018-42 du 25 janvier 2018).

En cas de contre-indication pour la réalisation d'une activité, celle-ci doit être attestée par un certificat médical.

B. Médicaments/PAI

Le personnel d'animation ou encadrant n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants sauf si le traitement est intégré à un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) qui a pour but de faciliter l'accueil au quotidien d'un enfant atteint de troubles de la santé ou de handicap. Il est établi par un médecin, à l'initiative des parents, est connu de tous les acteurs qui s'occupent de l'enfant et permet de déterminer les modalités d'accueil de l'enfant.



Sur tous les temps d'accueil, la prise de médicaments est soumise à l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé.

C. Pharmacie et déplacement

Sur tous les lieux d'accueil, il doit y avoir une ou plusieurs pharmacie(s) fixe(s) ou portable(s) (à utiliser lors de tous les déplacements).

À chaque déplacement, il est demandé aux animateurs et aux enfants de mettre un gilet pour que le groupe soit vu par tous les autres usagers de la route.

D. Départ raison de santé

Lorsqu'un enfant présente des symptômes ou en cas d'accident le responsable légal est alerté. Il lui est demandé de venir chercher l'enfant et lui sera demandé de remplir un document qui stipule que le responsable légal reprend son enfant.

E. Accidents et déclarations d'accident

L'animateur ou témoin de l'accident contacte le 15 ou le 18.

Pour le périscolaire école : le coordinateur contactera les parents pour les prévenir. En cas d'accident, il est demandé à l'animateur de faire une déclaration, qui se trouve dans le classeur périscolaire rubrique déclaration d'accident et qui doit être renvoyée au Service Enfance Jeunesse pour enregistrement.

Pour le périscolaire centre de loisirs : le directeur du centre contactera les parents pour les prévenir. C'est le directeur qui remplit la déclaration d'accident directement.

F. Consignes d'incendie et PPMS

Sur chaque école, dans le classeur du Périscolaire et AL se trouve les consignes en cas d'incendie et le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). Ces documents expliquent les conduites à tenir dans ces cas d'urgence, ils doivent être lus, expliqués et maîtrisés par l'encadrant.

G. L'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique

Les accueils de loisirs de la Ville de Troyes favorisent le bien-être, l'épanouissement et l'intégration de tous les enfants, y compris ceux en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique, lorsque leur état de santé est compatible avec la vie en collectivité.

Les enfants concernés peuvent bénéficier d'un accueil adapté grâce à la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) et d'un contrat d'accueil définissant les modalités d'accompagnement nécessaires.

Un entretien préalable avec les responsables légaux, le service Accueil Enfance Jeunesse et la direction de l'accueil de loisirs permet d'identifier les besoins de l'enfant et les adaptations à prévoir. La Ville de Troyes peut également mobiliser des moyens complémentaires, tels que le renforcement des équipes d'animation, des formations spécifiques ou l'appui de partenaires spécialisés.

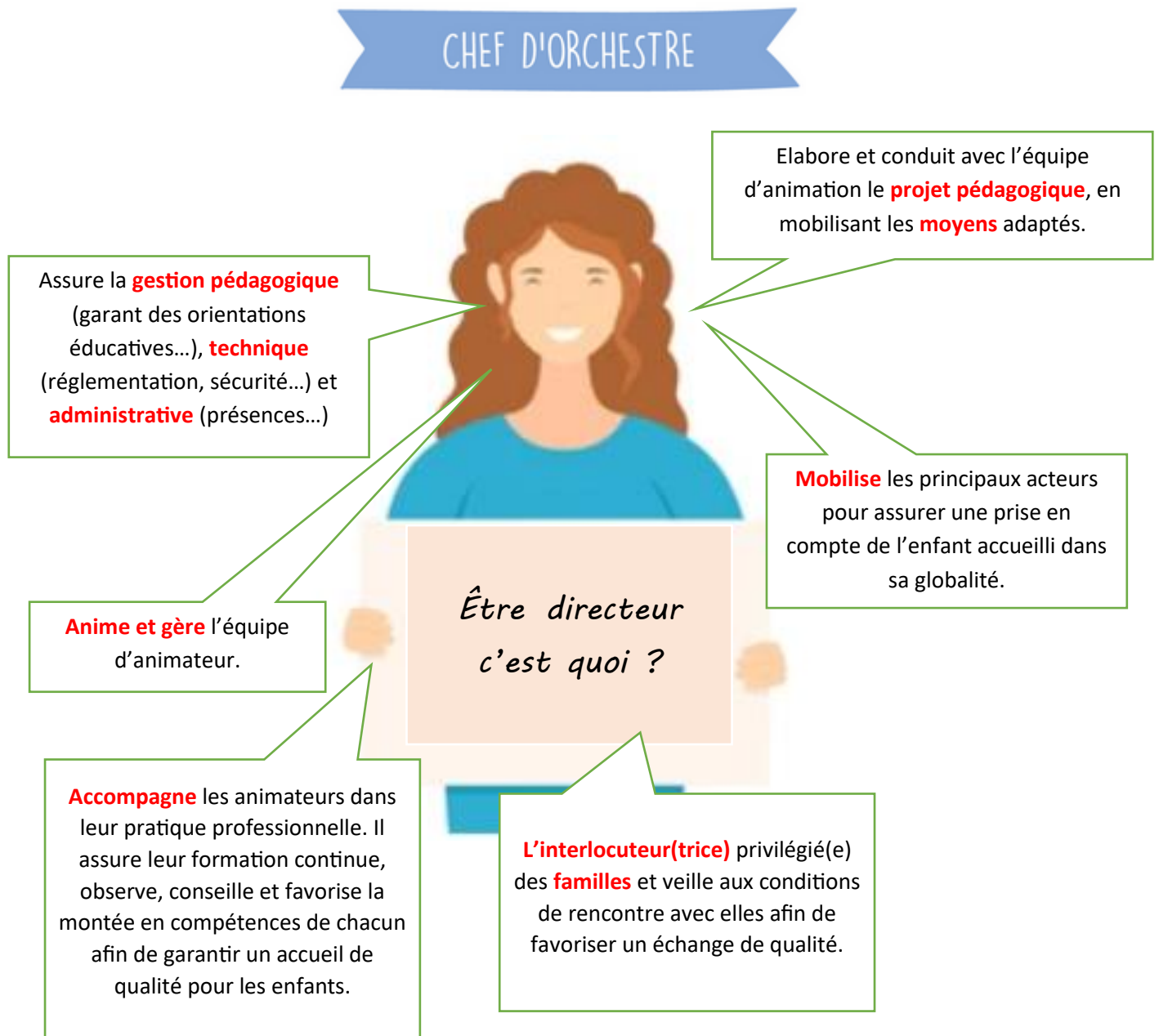
Si nécessaire, une période d'essai progressive et la présentation d'un certificat médical pourront être demandées afin de garantir des conditions d'accueil adaptées à l'enfant et au bon fonctionnement de la structure.



IX. ROLES ET MISSIONS DE L'EQUIPE DE L'ENCADREMENT

A. Directeur/trice

Le directeur de l'Accueil de Loisirs afin de garantir une continuité et une cohérence de travail auprès des enfants et des familles accueillis.



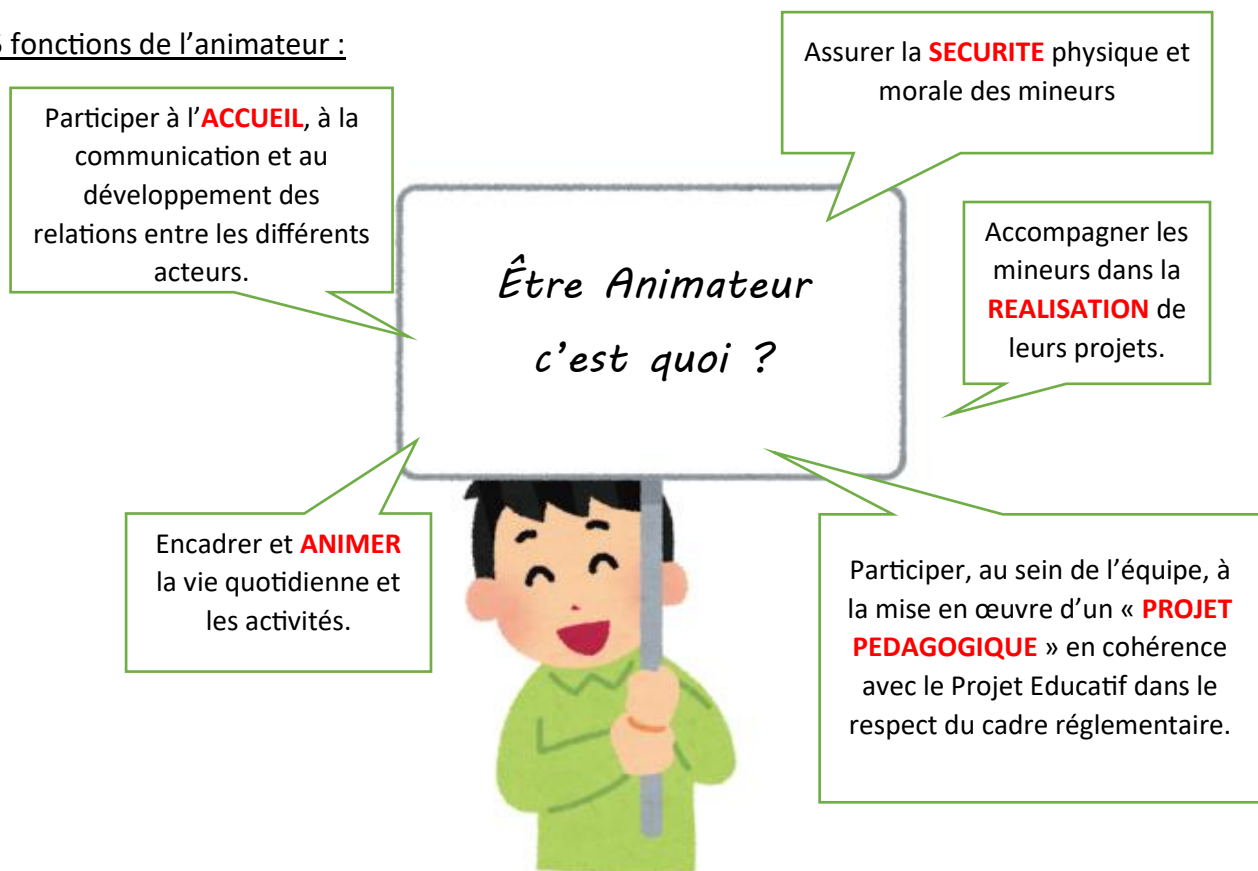
Il garantit la sécurité physique et morale des enfants accueillis, met en œuvre les projets du Service Enfance Jeunesse, veille au bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion humaine, administrative, matérielle et financière.

B. Animateur

Les normes d'encadrement / La Ville de Troyes préconise :

- 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans pendant les vacances
- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans pendant les vacances

Les 5 fonctions de l'animateur :



L'encadrement de mineurs requiert une attention particulière et exige une posture professionnelle exemplaire. La notion d'encadrement recouvre toute situation conduisant à placer un groupe de mineurs sous la responsabilité d'un adulte qu'il s'agisse de surveillance, d'animation, d'activité pédagogique...

Ainsi, il est demandé à chacun d'être attentif et bienveillant, de garantir la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant et de :

- poser le cadre de chaque activité en expliquant les règles, lesquelles doivent être constantes, adaptées au moment et à l'objectif
- d'assurer en toutes circonstances une surveillance constante et active, impliquant notamment sa ponctualité, et de limiter l'utilisation du téléphone portable au seul usage professionnel.
- d'installer une communication respectueuse et positive avec les enfants, indispensable à la construction du dialogue.
- d'adopter un comportement respectueux et non-discriminant à l'égard de l'enfant y compris lorsqu'il se situe dans une posture de non-respect des règles ou de provocation.
- de proscrire toute familiarité de langage, gestuelle, relationnelle et, sauf situation d'urgence, veiller à ne jamais se trouver seul avec un enfant.
- de s'interdire et faire obstacle à toute forme de contrainte, menace ou intimidation.

Les conditions d'encadrement et de qualification des accueils collectifs de mineurs sont fixées par les articles R227-12 à 228 Code de l'Action Sociale et des Familles.

Il est demandé à chaque encadrant d'informer immédiatement les responsables identifiés de la ville de Troyes de toute situation qui lui semblerait de nature à compromettre le bien-être et la sécurité physique, morale et affective des enfants, ceci afin que les mesures nécessaires puissent être mises en œuvre dans les plus brefs délais.

Annexes : tarifs 2026

Ville de Troyes - Tarifs 2026

applicables à compter pour l'année scolaire 2026-2027 (sauf dispositions particulières)

ACCUEILS DE LOISIRS 3 à 12 ans

Désignation des tarifs			Tarifs en vigueur		Tarifs applicables pour l'année scolaire 2026-2027 (sauf dispositions particulières)	
			Troyens	Non Troyens	Troyens	Non Troyens
3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée avec repas						
Quotient familial						
0 €	à	300 €	5,60	6,10	5,60	6,10
301 €	à	500 €	6,70	7,30	6,70	7,30
501 €	à	700 €	8,00	8,75	8,00	8,75
701 €	à	900 €	10,45	11,45	10,45	11,45
901 €	à	1 100 €	15,60	17,05	15,60	17,05
1 101 €	et plus		18,75	20,40	18,75	20,40
3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée sans repas						
Quotient familial						
0 €	à	300 €	4,15	4,60	4,15	4,60
301 €	à	500 €	5,05	5,50	5,05	5,50
501 €	à	700 €	6,00	6,50	6,00	6,50
701 €	à	900 €	7,80	8,55	7,80	8,55
901 €	à	1 100 €	10,05	10,95	10,05	10,95
1 101 €	et plus		12,30	13,40	12,30	13,40
3 à 12 ans - Mercredis journée complète avec repas						
Quotient familial						
0 €	à	300 €	5,60	6,10	5,60	6,10
301 €	à	500 €	6,70	7,30	6,70	7,30
501 €	à	700 €	8,00	8,75	8,00	8,75
701 €	à	900 €	10,45	11,45	10,45	11,45
901 €	à	1 100 €	15,60	17,05	15,60	17,05
1 101 €	et plus		18,75	20,40	18,75	20,40
3 à 12 ans - Mercredis journée complète sans repas						
Quotient familial						
0 €	à	300 €	4,15	4,60	4,15	4,60
301 €	à	500 €	5,05	5,50	5,05	5,50
501 €	à	700 €	6,00	6,50	6,00	6,50
701 €	à	900 €	7,80	8,55	7,80	8,55
901 €	à	1 100 €	10,05	10,95	10,05	10,95
1 101 €	et plus		12,30	13,40	12,30	13,40
3 à 12 ans - Mercredis - en 1/2 journée sans repas						
Quotient familial						
0 €	à	300 €	2,25	2,45	2,25	2,45
301 €	à	500 €	2,65	2,95	2,65	2,95
501 €	à	700 €	3,35	3,65	3,35	3,65
701 €	à	900 €	4,50	4,90	4,50	4,90
901 €	à	1 100 €	5,35	5,80	5,35	5,80
1 101 €	et plus		6,70	7,30	6,70	7,30

Ville de Troyes - Tarifs 2026

applicables à compter pour l'année scolaire 2026-2027 (sauf dispositions particulières)

RESTAURATION SCOLAIRE ET ACTIVITES PERISCOLAIRES

Désignation des tarifs		Pour mémoire Tarifs en vigueur du 1er septembre 2025 au 31 août 2026 Année scolaire 2025-2026		Pour mémoire Tarifs en vigueur du 1er septembre 2026 au 31 août 2027 Année scolaire 2026-2027	
		Troyens	Non troyens	Troyens	Non troyens
RESTAURATION SCOLAIRE					
Repas régulier (inscription préalable)	1er enfant inscrit à partir du 2 ^{ème} enfant inscrit	4,10	7,50	4,10	7,50
		3,60		3,60	
Repas exceptionnel	le repas	7,50		7,50	
Repas enfant ou adulte accueilli dans le cadre d'un échange scolaire	le repas	4,10		4,10	
Repas concernant les dispositifs spécifiques d'accompagnement et d'inclusion des enfants porteurs de handicap	repas par enfant	4,10		4,10	
	repas par adulte encadrant	8,00		8,00	
TENUE SCOLAIRE					
ÉCOLE MATERNELLE	Trousseau de départ : 3 tabliers chasubles Tablier chasuble - à l'unité		Non troyens	Troyens	Non troyens
		gratuit		gratuit	
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE	Trousseau de départ : 4 T-shirts manches courtes, 2 T-shirts manches longues, 2 gilets en molleton et une doudoune sans manches T-shirt manches courtes – à l'unité T-shirt manches longues – à l'unité T-shirt manches longues col montant – à l'unité Gilet molleton - à l'unité Doudoune sans manches - à l'unité	22,70		22,70	
		gratuit		gratuit	
		14,40		14,40	
		16,80		16,80	
		12,00		12,00	
MON PERISCOLAIRE					
Tarif facturé par période Intervallances		Tarif/période Troyen	Tarif/période Non troyen	Tarif/période Troyen	Tarif/période Non troyen
Garderie maternelles	Ma garderie avant l'école	18,25 €	36,50 €	18,25 €	36,50 €
	Ma pause récréative	gratuit		gratuit	
	Ma garderie après l'école	18,25 €	36,50 €	18,25 €	36,50 €
	Ma garderie avant et après l'école	26,35 €	72,95 €	26,35 €	72,95 €
	Ma garderie avant l'école	14,70 €	29,40 €	14,70 €	29,40 €
Garderie élémentaires*	Ma pause récréative	gratuit		gratuit	
	Ma garderie après l'école	14,70 €	29,40 €	14,70 €	29,40 €
	Ma garderie avant et après l'école	21,30 €	58,75 €	21,30 €	58,75 €
	Mon temps cartable élémentaire	gratuit		gratuit	
	Mes découvertes élémentaires	gratuit		gratuit	
Tarif exceptionnel " Mon périscolaire", tarifs valables pour 1 semaine maximum, au-delà application des tarifs trovens/non trovens par période intervallances		Tarif à la journée	Tarif à la semaine	Tarif à la journée	Tarif à la semaine
Garderie maternelles ou élémentaires	Ma garderie avant et après l'école	3,05 €	5,10 €	3,05 €	5,10 €
	* Hors coût "mes découvertes élémentaires"				
Pour la facturation de "mon périscolaire", à partir du deuxième enfant fréquentant "mon périscolaire", tous les tarifs trovens bénéficient d'une réduction de 50 %. Lorsque deux enfants ou plus sont inscrits à des activités dont les tarifs sont différents, l'enfant pour lequel le tarif appliqué est le plus élevé sera considéré comme le premier enfant.					